Projet d'extension de l'entreprise Thievin

Thievin
Janvier 2020

Pré-diagnostic faune - flore

Citation recommandée	Biotope, 2020, Projet d'extension de l'entreprise Thievin, Pré-diagnostic faune - flore. Thievin. 10 p.	
Objet du document	Pré-diagnostic faune flore Projet d'extension de l'entreprise Thievin	
Version/Indice	Version finale	
Date	30/01/2020	
Nom de fichier	Pre_diagnostic_faune_flore_Thievin_Vallons_de_l_erdre.docx	
Maître d'ouvrage	THIEVIN Parc Industriel de l'Erdre - Saint Mars la Jaille 44 540 Vallons de l'Erdre	
Interlocuteur	Angéline BERTHELOT	E-mail : a.berthelot@thievin.fr Téléphone : 06-52-48-17-88
Biotope, Responsable du projet	Willy Raitière	E-mail : wraitiere@biotope.fr Téléphone : 02.40.13.57.14
Biotope, Contrôleur qualité	Julie TOUSE	E-mail : jtouse@biotope.fr Téléphone : 06-03 68 22 59

1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

Le site d'étude se situe au lieu-dit « Les Basses Riantières » à Saint-Mars-la-Jaille, commune de Vallons-de-l'Erdre, département de Loire-Atlantique, région Pays-de-la-Loire.

Le maître d'ouvrage, l'entreprise Thievin, souhaite faire une extension de son usine sur des terrain lui appartenant. Suite à une demande de la DDTM lors de l'instruction du dossier de demande d'autorisation ICPE, l'entreprise a sollicité Biotope pour réaliser un premier diagnostic sur les volets faune et flore.

REMARQUE : cette étude a pour objet de détecter les éléments évidents de faune et de flore à prendre en compte dans la définition du projet. Elle ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie en période favorable, afin de bien appréhender le niveau d'enjeu écologique du site et répondre en outre aux exigences des services de l'Etat vis-à-vis des dossiers de demande d'autorisation à formaliser.

Ce pré-diagnostic a pour objet de déterminer les risques et opportunités liés à la faune et la flore du site quant à la faisabilité du présent projet d'aménagement sur le site d'étude. Il consiste en :

1) Un bilan de la bibliographie et des données publiques faune flore disponibles sur le site d'étude ;
2) Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant le site d'étude ;
3) Un repérage par un écologue confirmé du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation ;
4) Une synthèse.

Les investigations de terrain ont eu lieu le 22/01/2020. Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement.

L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore ou les enjeux écologiques les plus importants : bâtiments, arbres isolés, points d'eau…

Une synthèse et des recommandations d'aide à la décision sont proposées en fin de document.

Soulignons que ce document ne peut en aucun cas constituer le volet milieux naturels d'une étude d'impact.

Figure 1 : vue globale de la zone de projet

2 Bilan des données consultées

Bibliographie relative au site d'étude*	
RAS	

Données publiques disponibles relatives au site d'étude*				
Base de données	**Organisme gestionnaire**	**Groupes concernés**	**Date de consultation**	**Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés**
Faune-Loire-Atlantique.org	LPO 44, Bretagne Vivante – SEPNB, GNLA	Faune	22/01/2020	Avec une recherche communale, **73 espèces d'oiseaux** nicheurs dont 55 protégées ont été identifiées, ainsi que **22 espèces de mammifères terrestres** (parmi lesquelles le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux sont protégés et le Lapin de garenne est patrimonial), **6 espèces de reptiles** (Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Orvet fragile, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre helvétique et Vipère aspic (toutes protégées à divers degrés)), **7 espèces d'amphibiens** (Salamandre tachetée, Triton palmé, Triton crêté, Crapaud épineux, Rainette verte, Grenouille agile et Grenouille verte (toutes les 7 protégées à différents niveaux)), **5 espèces d'odonates** (Petite Nymphe au corps de feu, Pennipatte bleuâtre, Anax empereur, Libellule déprimée et Sympétrum méridional, non protégées ni patrimoniales), **17 espèces de papillons de jour** (uniquement des espèces communes non protégées ni patrimoniales) et **10 espèces d'orthoptères** (uniquement des espèces communes non protégées ni patrimoniales).
eCalluna	Conservatoire botanique national de Brest	Flore	22/01/2020	Avec une recherche communale, 109 espèces ont été identifiées. **Aucune espèce protégée** n'a été identifiée depuis 2000.

* Données de moins de dix ans

État des connaissances avant investigations de terrain		
FAIBLE et ANCIEN	VARIABLE et RECENT	**BON et RECENT**
État de conservation et fonctionnalité des milieux		
La bibliographie étudiée montre que la commune sur laquelle est située la **zone d'étude est dominée par la nature « ordinaire » et des espèces communes**.		

3 Zonages du patrimoine naturel

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 10 km alentours.

Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme.

Cf. carte présentée page 12.

Zonages règlementaires du patrimoine naturel	
ZSC – FR5200622 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes	9,8 km au sud
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	
ZNIEFF 1 – 520030118 Affleurements schisteux à l'ouest de Rochementru (Le Pin)	6,1 km au nord
ZNIEFF 1 – 520030118 Pelouses schisteuses résiduelles entre Rochementru et Vritz	6,6 km au nord-est
ZNIEFF 1 – 520006631 Etang du Pin	8,6 km au nord
ZNIEFF 1 – 520013072 Etang de la Poitevinière	8,7 km à l'ouest
ZNIEFF 1 – 520006634 Etang de la Bourlière	9,5 km au nord
ZNIEFF 2 – 520120005 Erdre et ses rives entre Saint-Mars-la-Jaille et Joué-sur-Erdre	1,5 km à l'ouest
ZNIEFF 2 – 520013084 Bois de Maumusson	1,9 km au sud-est
ZNIEFF 2 – 520006637 Forêt d'Ancenis et Saint-Mars-la-Jaille et étangs voisins	3,2 km au nord-ouest
ZNIEFF 2 – 520120004 Vallon du ruisseau de la Motte	5,2 km au sud
ZNIEFF 2 – 520220042 Coteau de l'Erdre en amont de Freigné	5,4 km au nord-est
ZNIEFF 2 – 520013069 Vallée de la Loire de Nantes au bec de Vienne	9,8 km au sud
Autres zonages du patrimoine naturel	
RAS	

Des zonages problématiques ou bloquants pour le projet ?	Des zonages à prendre en compte ?
OUI / **NON**	OUI / **NON**
Un seul zonage réglementaire est présent à près de 10 km de la zone de projet : la **ZSC Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé**. Compte-tenu de la distance importante qui sépare la zone de projet de cette ZSC et des milieux très différents entre les 2 sites, **le projet n'aura aucune influence sur la ZSC**.	Les ZNIEFF présentes dans un rayon de 10 km autour de la zone de projet concernent principalement des habitas et des espèces associées aux zones humides et secteurs boisés mais également aux affleurements schisteux. Or, **ces habitats ne sont pas présents sur la zone de projet qui est dominée par les milieux bocagers**.

4 Repérage de terrain

Caractère naturel du site d'étude		
De manière globale, le site d'étude présente un caractère :		
Artificiel Site dominé par une occupation du sol très fortement remaniée	**Plutôt naturel** **Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels**	Naturel Site dominé par des milieux naturels spontanés

Principaux milieux présents	
Les principaux milieux présents sur le site d'étude sont :	
Aperçu de la zone de projet Une partie de la zone a été fortement remaniée et ne comporte que de la terre nue au moment de la visite de terrain	**Aperçu de la zone de projet**
Arbre isolé Chêne (*Quercus sp.*) assez âgé intégré dans la haie bocagère situé en limite est de la zone de projet	**Haie bocagère** Haie composée principalement d'une strate buissonnante (dominée par le Prunellier) et de quelques vieux chênes
Tas de bois Empilement de bois pouvant être utilisé par les reptiles comme abris (« hibernaculum ») ou zone de reproduction	**Prairie humide** La présence de joncs au niveau d'une dépression linéaire au sein de la prairie peut être le signe de la présence d'une zone humide

Des éléments évidents permettent-ils d'identifier d'ores et déjà des enjeux floristiques ou faunistiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sur le site ?	OUI / **NON**

Les éléments d'ores et déjà identifiés sur le site, constituant des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après.

Présence avérée d'espèces protégées communes : ☐ **Amphibiens** ☐ **Reptiles** ☐ **Mammifères** ☒ **Oiseaux**

Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
RAS	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000

D'autres enjeux floristiques ou faunistiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ?	**OUI** / NON

Les éléments pressentis sur le site qui peuvent constituer des enjeux écologiques importants et/ou qui peuvent avoir des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après :

Présence potentielle d'espèces protégées communes : ☐ **Amphibiens** ☒ **Reptiles** ☐ **Mammifères** ☐ **Oiseaux**

Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu, potentiels	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
RAS	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000

Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes qui nécessiteront d'être prises en compte dans le projet ?	OUI / **NON**

5 Synthèse sur la faune et la flore

- La bibliographie et/ou les consultations effectuées ne révèlent aucun enjeu écologique particulier.
- Les zonages du patrimoine naturel ont des conséquences faibles sur le projet.
- Aucun élément de Trame Verte et Bleue n'est à prendre en compte dans le projet.
- Le repérage de terrain a révélé la présence avérée ou potentielle d'espèces de faune protégées communes (oiseaux et reptiles).

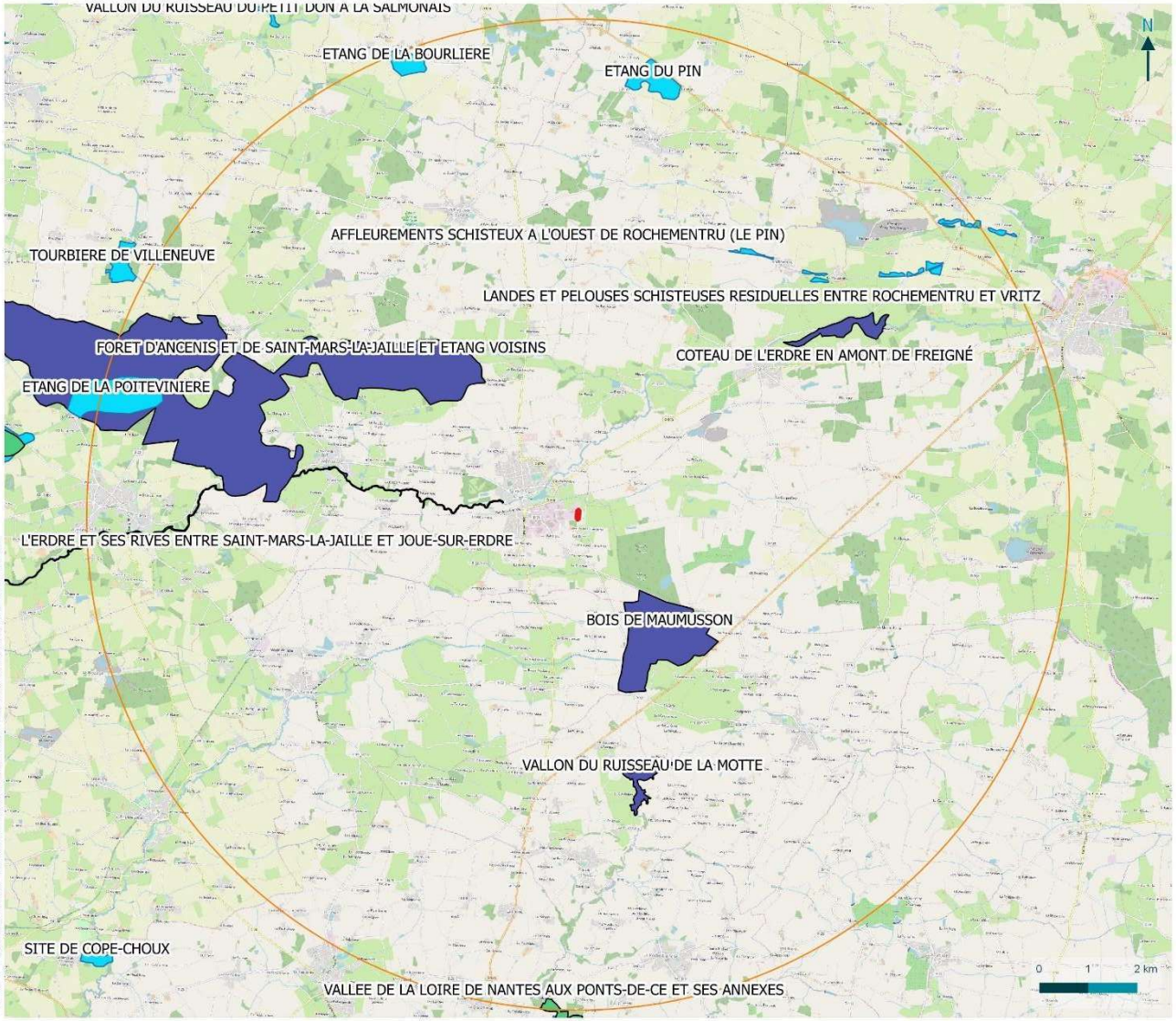

THIEVIN

Zonages du patrimoine naturel

Prédiagnostic écologique - Extension de l'entreprise Thievin - Vallons-de-l'Erdre (44)

Légende

- zone de projet
- zone tampon de 10 km
- ZNIEFF de type1
- ZNIEFF de type 2
- Zone spéciale de conservation

biotope

Glossaire

- **Continuité écologique** : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Voir ci-après la définition des termes « Réservoir de biodiversité » et « Corridor écologique ».
- **Corridor écologique** : Espaces assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Voir la définition du terme « Réservoir de biodiversité » ci-après pour plus de détails.
- **Enjeu écologique** : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude… Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. L'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré et possède une connotation positive en termes de biodiversité.
- **Implication réglementaire** : Habitat ou espèce protégé que le maître d'ouvrage doit éviter de détruire afin de respecter la réglementation internationale, nationale ou locale. Voir le terme « Protégé » ci-après pour plus de détails.
- **Patrimonial** : Ce terme renvoie à des espèces, végétations ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace à une échelle locale, départementale, régionale, nationale ou supérieure. Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.
- **Protégé** : Habitat qu'il est interdit de détruire ou espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (œufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale. Pour certaines espèces, sont par ailleurs interdites, la destruction, l'altération ou la dégradation de tout ou partie de leur habitat de vie.
- **Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **Risque biodiversité** : Risque lié à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Ce risque prend en compte le niveau d'impact potentiel du projet sur la biodiversité et l'ampleur des mesures d'évitement, de réduction d'impact et/ou de compensation qu'exigeront les services instructeurs.
- **Zonage d'inventaire du patrimoine naturel** : Surface reconnue pour son intérêt écologique, qui n'est pas protégée mais qu'il doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire afin d'y préserver la biodiversité.
- **Zonage réglementaire du patrimoine naturel** : Surface bénéficiant de dispositifs réglementaires destinés à assurer la pérennité des espèces et des habitats. En France, ces zonages sont notamment les suivants : Parcs Nationaux (PN) ; Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; Arrêté Préfectoral de Protection de BIOTOPE (APPB ou APB) ; Sites Natura 2000 [propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), Sites d'Importance Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Zones de Protection Spéciale (ZPS)] ; sites classés et sites inscrits quand ils concernent des éléments du patrimoine naturel.

Il existe trois catégories de zonages d'inventaire du patrimoine nature : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de types I et II et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Siège social :
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - **www.biotope.fr**